



MEMORANDUM D'ACCORD POUR LES PARTENARIATS EXTERNES

**Mémoire d'Accord (MdA)
Entre
SOS Villages d'Enfants BENIN
Et**

Le mandat de SOS Villages d'Enfants, ci-après dénommé comme inscrit dans son statut, est de travailler à l'épanouissement des enfants en général et des enfants ci-après en particulier.

- Ceux ayant perdu la prise en charge parentale
- Ceux risquant de perdre la prise en charge parentale

Le mandat de MICADO (Mission Care Development Organisation) est de

Par le présent document, SOS Villages d'Enfants BENIN et MICADO s'accordent sur les principes suivants qui gouverneront les termes de leur coopération:

Article I : Objectif et portée de l'action

L'objectif de ce MdA est d'établir un cadre général de coopération entre SOS Villages d'Enfants BENIN et MICADO afin de travailler ensemble pour le développement des enfants, des familles et de la communauté à travers :

1. La mise en place d'un programme nutritionnel destiné à faire l'évaluation statur pondérale de tous les enfants des zones d'intervention, le dépistage et la prise en charge des malnutritions chroniques et des malnutritions aiguës
2. Le suivi et la réalisation des résultats attendus Etc.

Article II : Domaines de coopération

Les domaines de coopération entre SOS Villages d'Enfants [...] et MicaDO[...] incluront :

1. La formation,
2. La mise en place d'outils méthodologiques d'indicateur de résultats
3. Les modalités de prise en charge des enfants souffrants de malnutrition chronique ou aigue ;

4. Le plaidoyer.

Article III : Responsabilités de SOS Villages d'Enfants BENIN et SAUVONS LE FUTUR

5. SOS Villages d'Enfants
 - a. Développera des actions pouvant permettre le renforcement du partenariat
 - b. Mettra en œuvre une stratégie de partenariat bénéfique pour les deux parties
 - c. Organisera les parties prenantes en une dynamique au service des communautés
 - d. Mettra à disposition les ressources humaines et les infrastructures
6. [...]: MICADO
 - a. Fournira un appui organisationnel, technique, financier et matériel, dans le cadre du renforcement des capacités du personnel du partenaire,
 - b. Conseillera dans la mesure de ses expertises
 - c. Facilitera le développement de la dynamique communautaire endogène
7. SOS Villages d'Enfants BENIN et MICADO
 - a. Développeront des actions synergiques afin d'impacter durablement le développement communautaire et par ricochet la vie des enfants

Article IV: Dates et perspectives

1. La demande sera soumise en Mai 2015
2. Une réponse du partenaire est attendue (le 08 Mai 2015). La mise en œuvre devrait commencer le **25 Mai 2015**) au plus tard.

Article V: Conditions Générales

1. Les clauses du MdA n'affectent pas les relations des signataires avec d'autres organisations avec lesquelles ils ont une relation formelle (contrat, lien d'affiliation, etc.)
2. La mise en œuvre du MdA respectera les procédures administratives et les règles des deux parties [et dépendra de la disponibilité des fonds].
3. Le MdA entrera en vigueur à la signature des deux parties et sera d'une durée de 2 ans , éventuellement reconductible.

4. Le MdA peut être modifié avec l'accord écrit des deux parties.
5. Le MdA peut être résilié par chacune des parties, moyennant un délai de préavis de [90] jours posé par écrit.

Signatures

Directeur National SOS Villages d'Enfants, lieu, date
SALIMANE ISSIFOU

Partenaire externe, lieu, date
PRESIDENTE MICADO
Dr Jacqueline DICQUEMARE

Tableau d'informations sur le partenaire

| | |
|--|--|
| Nom du partenaire: | Dr Jacqueline DICQUEMARE |
| Adresse: | Association de Solidarité Internationale 40, Avenue des Alpilles, 13 890 Mouries France |
| N° de téléphone: | 33(0)4 90 47 52 41/ F 33(0) 6 80 40 40 83 94 07 18 02 |
| E-mail: | Jacquelinedicquemare@gmail.com |
| Nom de la personne de contact: | |
| Date de création de l'organisation: | Mars 1998 Loi 1901 |
| Documents légaux d'enregistrement: | Journal Officiel & Préfecture |

| | |
|---|---|
| | |
| Lieu de mise en œuvre des activités: | Natitingou |
| Population concernée: | Enfants de moins de 15 ans |
| Domaines expertise de organisation: | Solidarité Internationale dans le domaine médical |